



Avis de Soutenance

Laura BARRE

Droit - EDSJP Toulouse

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

*Le Dépôt de titres financiers et le Droit commun*

Soutenance prévue le **mercredi 09 décembre 2015** à 14h00

Lieu : Université Toulouse I Capitole 2 rue du Doyen Gabriel Marty 31042 Toulouse salle des Thèses

#### **Composition du jury proposé**

M. SEBASTIEN NEUVILLE	Université Toulouse I Capitole	Directeur de thèse
M. JEROME JULIEN	Université Toulouse I Capitole	Examinateur
M. JEAN-JACQUES DAIGRE	Université Paris I Sorbonne	Rapporteur
M. MICHEL STORCK	Université de Strasbourg	Rapporteur

**Mots-clés :** titres, financiers, dépôt, dépositaire, OPCVM

#### **Résumé :**

Le présent travail propose une étude du dépôt de titres financiers sous l'éclairage particulier du droit commun. Le mécanisme et les rouages de ce dépôt très spécial sont bien connus et maîtrisés en droit financier, mais le rapprochement se fait aussi spontanément avec le dépôt de droit commun. Or la nature de ce rapprochement est problématique, et sur bien des aspects vivement contestée. La première impression laisse présumer que le dépôt de titres financiers est bien un dépôt, mais est-il pour autant un dépôt de droit commun ? Si ce n'est pas le cas, quelle est la place réelle du droit commun dans l'élaboration et le fonctionnement de ce contrat ? La perspective donnée à cette étude requiert de partir des fondamentaux : le dépôt est constitué par une chose déposée, des parties au contrat, et une obligation de restitution. Ces trois éléments se retrouvent dans le dépôt de titres financiers, mais ils ont subi une telle contorsion due à l'évolution des titres financiers et de la pratique en général, que ce dépôt cumule la majorité des exceptions au régime général. A travers cette étude, une nouvelle perspective se dessine. Trop complexe, en perpétuelle évolution, mu par de nouvelles influences, le dépôt de titres financiers se détache progressivement de son socle de droit commun et n'en conserve plus que les grandes lignes directrices. L'analyse complète conduit à reconnaître une indépendance incontestable à ce contrat, ainsi qu'une dynamique qui lui est propre. Plus adapté à son environnement, tant par la souplesse et l'adaptabilité des règles applicables, que par la rapidité de la création juridique, le statut de dépôt spécial sied mieux au dépôt de titres financiers.